

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2010

Etaient présents : Joël DERRIEN, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Eric VIGOUROUX, Pascal LOUVREL, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absents excusés : Ginette MINIOU.

1°) Réhabilitation de l'immeuble situé 9 Place du Centre : Attribution des marchés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

a) d'autoriser le maire à signer les marchés suivants :

- Lot n° 2 « charpente bois » : Entreprise ALLAIN Thierry de SCAER,
- Lot n° 3 « traitement des bois » : Entreprise LIGAVANT de PLOGONNEC,
- Lot n° 4 « traitement des murs » : SA Santé Bois de BREST,
- Lot n° 6 « couverture zinc » : SARL Bretagne Toiture de GUILERS,
- Lot n° 8 « menuiseries extérieures PVC » : SARL LAUTRIDOU de PLOMELIN,
- Lot n° 9 « menuiseries bois, bardages, devanture, agencement » : Société BIRRIEN de GOURIN,
- Lot n° 10 « métallerie » : MC CREATIONS de QUIMPER,
- Lot n° 11 « protections solaires » : STORES DECOR de QUIMPER,
- Lot n° 12 « cloisons, enduit plâtre, isolation » : Entreprise RODRIGUEZ/JEGO de LA FORET-FOUESNANT,
- Lot n° 14 « peinture, isolation par l'extérieur » : Entreprise QUEMENEUR de BOURG-BLANC,
- Lot n° 15 « chauffage, VMC, plomberie » : Société SEBEII de GOURIN,
- Lot n° 16 « électricité » : Société SBEI de QUIMPER,
- Lot n° 17 « élévateur » : SARL ERMHES de VITRE.

b) de déclarer les lots suivants infructueux (en raison de l'écart trop élevé entre l'estimation initiale et l'offre ou car les entreprises n'ont pas répondu parfaitement au CCTP) et de relancer la consultation pour lesdits lots :

- Lot n° 1 « démolition, gros œuvre »,
- Lot n° 5 « couverture ardoises »,
- Lot n° 7 « menuiseries extérieures aluminium thermolaqué »,
- Lot n° 13 « chapes cirées, revêtements de sols scellés/collés, faïence ».

2°) Budget principal : décision modificative – crédits supplémentaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits supplémentaires figurant ci-dessous au budget principal de la commune, en section d'investissement :

- + 2.630,74 € à l'article 1641 « emprunt » en recettes,
- + 2.630,74 € à l'article 2313 « travaux de construction » - programme 163 « réhabilitation immeuble » en dépenses.

3°) Cession du bail commercial du commerce situé 10 Place du Centre : approbation :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession du bail commercial du local situé 10 Place du Centre à SAINT-THURIEN à l'EURL ALIMENTATION DE L'ISOLE à compter du 1^{er} octobre 2010.

4°) Examen d'une demande de subvention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 60 € à la Délégation Départementale de l'Education Nationale du secteur scolaire de SCAER au titre de l'année 2010.

5°) Syndicat intercommunal du Bassin Versant de l'Isole : modification des statuts :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts et de l'appellation du Syndicat qui prendra désormais le nom de Syndicat intercommunal de Gestion du Moulin de Kerchuz.

6°) Syndicat intercommunal de traitement des eaux résiduaires (SITER) : modification des statuts :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la modification des statuts du SITER.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN,

Le 4 octobre 2010

Le Maire,


Joël DERRIEN.

